



Opportunité de carrière
Conseiller/conseillère en santé sécurité et mieux-être au travail
Poste régulier
Direction des ressources humaines
Concours no 2026-32
2^{ème} affichage

Proclamée **Meilleure ville canadienne pour la qualité de vie familiale**, Saint-Bruno-de-Montarville cumule les honneurs et est fière de servir sa population de plus de 27 000 citoyens. Le respect, la transparence, la responsabilisation, l'initiative et la performance font partie intégrante des valeurs qui guident chaque employé à évoluer avec fierté au sein de notre organisation.

FAIRE PARTIE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO, C'EST :

- Avoir l'occasion d'influencer et de mettre en place des pratiques innovantes en santé, sécurité et mieux-être au travail ;
- Avoir un réel pouvoir d'influence sur les orientations SST de l'organisation;
- Contribuer directement à améliorer la santé psychologique et physique de centaines d'employés;
- Participer à la création d'une culture de prévention et de mieux-être durable;
- Faire partie d'une organisation à échelle humaine.

Sous l'autorité de la directrice des ressources humaines, le titulaire du poste est responsable de la mise en place, de la coordination et du suivi des programmes de santé et sécurité au travail (SST) ainsi que de mieux-être au travail, dans le respect des lois et règlements en vigueur et en s'inspirant des meilleures pratiques.

Il agit à titre d'expert-conseil auprès des gestionnaires pour l'implantation et l'application des lois, règlements, politiques et pratiques liés à son champ d'expertise. Il les accompagne également dans la réflexion, l'analyse et la mise en œuvre d'actions concrètes et significatives. Il veille à la conformité et à la cohérence des politiques et pratiques SST au sein de l'organisation, émet des recommandations et contribue activement à l'évolution de la culture SST en élaborant des stratégies adaptées dans un contexte de gestion du changement.

Le titulaire coordonne et participe aux comités SST, aux inspections des lieux de travail, aux enquêtes et aux analyses paritaires. Il contribue à l'élaboration de politiques et procédures, met en place des programmes de prévention et des plans d'action, et assure leur suivi. Il participe également à l'implantation du système de gestion intégré de la prévention (SGISST) en développant des outils de planification et d'organisation du travail en matière de SST. Il collabore à la réalisation de projets spéciaux ou de mandats spécialisés avec des sous-traitants, identifie les risques et les opportunités d'amélioration, et accompagne les parties prenantes dans les changements requis.

Le titulaire agit également à titre de personne-ressource concernant l'ergonomie au travail. En matière de formation en santé-sécurité, il analyse les besoins, émet des recommandations et conçoit, planifie et anime des sessions de formation ou d'information destinées aux employés.

Enfin, le titulaire participe activement à la coordination du plan des mesures d'urgence, en assurant le suivi de sa mise en œuvre, la planification des activités de formation et toute autre action requise. Au besoin, il intervient dans l'ensemble des secteurs pour soutenir l'équipe des ressources humaines et la direction.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Formation universitaire en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles ou en santé et sécurité (toute autre formation pertinente sera considérée);
- Quatre à six (4 à 6) années d'expérience pertinentes en santé et sécurité en milieu syndiqué. Une expérience acquise en milieu municipal constitue un atout.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES :

- Aptitude démontrée pour concevoir, planifier et implanter une stratégie SST complète, incluant la création de politiques, programmes, processus et outils requis;
- Leadership d'influence;
- Habileté en communication et capacité à travailler en équipe;
- Rigueur, autonomie, sens de l'organisation et gestion des priorités.

Salaire annuel : Entre 79 881,70 \$ et 99 895,00 \$ (classe 4 – salaire 2024) en plus des avantages sociaux, le tout en conformité avec le protocole des conditions de travail du personnel-cadre.

Horaire de travail : 35 heures / semaine réparties sur 4 ½ journées (vendredi après-midi de congé). Possibilité d’effectuer du télétravail en mode hybride.

Si cette opportunité vous intéresse, veuillez svp nous faire parvenir votre curriculum vitae en remplissant le formulaire de candidature en ligne disponible dans la section [Emploi](#) de notre site Internet, au plus tard le 19 avril 2026.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville applique un programme d’accès à l’égalité en emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature et à s’identifier à l’aide du questionnaire prévu à cet effet, disponible sur le formulaire de candidature en ligne.